

### 3. Les axes stratégiques et objectifs opérationnels

- Le pilier économique, commun aux six contrats de ville

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Faire territoire</b>	Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires sur le territoire et au-delà
	Animer des réseaux thématiques de professionnels
	Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, et lutter contre les discriminations, notamment celles liées à l'âge
<b>Améliorer l'employabilité et l'autonomie des habitants des quartiers prioritaires</b>	Cibler au mieux les besoins des publics en matière de formation linguistique
	Permettre la pratique autonome du numérique et lever les freins financiers, notamment à l'échelle individuelle
	Développer une école territoriale du numérique
	Renforcer les savoir-faire et les savoir être dès le plus jeune âge
	Améliorer l'offre en modes d'accueil des jeunes enfants à l'échelle du territoire et l'adapter aux évolutions de l'organisation du travail (horaires décalés et atypiques)
	Développer l'accès aux dispositifs d'insertion en s'appuyant sur les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les clauses d'insertion
<b>Soutenir le développement économique du territoire au bénéfice des quartiers prioritaires</b>	Renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises créatrices d'emploi
	Favoriser le rapprochement entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion et les entreprises du territoire
	Améliorer l'articulation entre les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise (émergence et Entrepreneur#Leader)
	Améliorer l'offre en immobilier d'entreprise et en locaux d'activités
	Impulser avec les communes une stratégie territoriale en matière de développement commercial, notamment pour les rez-de-chaussée des bâtiments en quartiers prioritaires
	Promouvoir les démarches d'urbanisme transitoire des travaux, dans le cadre du renouvellement urbain et des opérations d'aménagement